

INITIALES DU PRÉSIDENT	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 01 décembre 2022</p>
INITIALES DU SECRÉTAIRE	
<p>N° de la résolution ou annotation</p> <p>Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries <b>Québec</b> </p> <p>CÉ 22-23 /09</p>	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE L'ENVOL</b></p> <p>Procès-verbal de la deuxième séance du conseil d'établissement tenue le 1er décembre 2022 à 18 h 30 en TEAMS.</p> <p><b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b></p> <p>Bourret Joanie, parent Ducas Annie, enseignante Duchesneau, Pierre-Luc, président Jaime David, parent Landry Martin, parent Leblanc Chantal, éducatrice en service de garde classe principale Rancourt Catherine, représentante du personnel professionnel Richard Nancy, enseignante Vallée Caroline, représentante du personnel de soutien</p> <p>ÉTAIT absente Marie-Claude Servant, parent</p> <p><b>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</b></p> <p>Gagnon Marie-Christine, directrice</p> <p style="text-align: right;"><i>Chantal Leblanc agit en qualité de secrétaire de la séance</i></p> <p><b>2.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM</b></p> <p>M<sup>me</sup> Marie-Christine Gagnon, directrice, souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum requis par la loi est atteint.</p> <p><b>2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022</b></p> <p>Il est proposé par Catherine Rancourt et résolu que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p>

INITIALES DU PRÉSIDENT	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 1er décembre 2022</p>
INITIALES DU SECRÉTAIRE	
<p>N° de la résolution ou annotation CÉ 22-23 / 10</p>	<p><b>2.3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 octobre 2022</b></p> <p>Il est proposé par M. Martin Landry et résolu que le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 soit modifié tel que suit :</p> <p>1.5 M. Jaime est élu comme représentant du comité de parent</p> <p>1.9 Une lettre doit être envoyée au ministère de la famille pour leur contribution, mais le tout n'est pas suffisant par rapport aux coûts.</p> <p>Adopté tel que présenté suite à la correction des coquilles.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p> <p><b>2.4 QUESTIONS DU PUBLIC</b></p> <p>Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.</p> <p><b>POINTS DE DÉCISION</b></p>
<p>CÉ 22-23 / 11</p>	<p><b>2.5 PROJET ÉDUCATIF</b></p> <p>Présentation et explication du projet éducatif basé sur la réussite des élèves. Le CÉ adhère au nouvel énoncé "Un milieu de vie et d'apprentissage unique où chaque élève a sa place, soutenu par l'expertise d'une équipe bienveillante et engagée."</p> <p>M. Landry mentionne qu'il appréciait l'expression "expertise reconnue" de l'ancienne version. Il précise qu'il est important de laisser une place de choix à la TEVA dans le projet éducatif.</p> <p>Le CÉ adhère aux choix des valeurs, mais questionne le libellé de l'enjeu qualitatif. La direction précise que le comité est en travail sur cet aspect.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p>
<p>CÉ 22-23 / 12</p>	<p><b>2.6 PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION</b></p> <p>Présentation du bilan 2021-2022 et précision quant à l'utilisation d'un document conçu pour les écoles régulières. Les stratégies étant différentes dans notre milieu, la direction partage souhaiter retravailler le tout avec l'équipe d'intervention si le ministère accepte un autre modèle.</p>

INITIALES DU PRÉSIDENT	<h2 style="margin: 0;">Procès-verbal</h2> <h3 style="margin: 0;">du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</h3> <h3 style="margin: 0;">de l'école spécialisée de l'Envol</h3> <h3 style="margin: 0;">1er décembre 2022</h3>
INITIALES DU SECRÉTAIRE	
CÉ 22-23 / 13	<p>Demande d'aligner les infos complémentaires avec les sections associées sur le bilan pour en faciliter la lecture. Écrire au long le mot "individuel" et ajouter des 0 aux sanctions.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p> <p><b>2.7 FÊTE DE NOËL ET SORTIES SCOLAIRES</b></p> <p>Il est proposé par le comité de Noël de vivre des activités selon un horaire continu le 23 décembre de 8h18 à 13h30 si le service de transport accepte cette demande.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p>
	CÉ 22-23 / 14

